

UNIVERSITÉ DE NANCY

---

RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

ET

COMPTES RENDUS

DES FACULTÉS

ANNÉE SCOLAIRE

1920-1921

---





UNIVERSITÉ DE NANCY

---

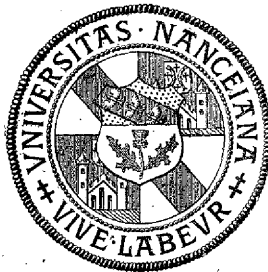
COMPTES RENDUS

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NOVEMBRE 1921



NANCY

IMPRIMERIE J. COUBÉ & FILS, 25, RUE DE LA PÉPINIÈRE

—  
1922



# RAPPORT

DU

## CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

POUR L'ANNÉE 1920-1921

PRÉSENTÉ PAR M. SIMON

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

---

MONSIEUR LE MINISTRE,

La reconstitution de l'Université de Nancy si gravement éprouvée par la guerre dans son personnel et ses installations s'est poursuivie, trop lentement encore, à son gré, au cours de l'année scolaire 1920-1921 : des constructions commencées en 1914 ont été mises à l'abri des intempéries et déjà utilisées en partie, des bâtiments endommagés ont été remis en état, des dons généreux et des achats avantageux ont contribué à combler des vides dans la bibliothèque, mais ses décombres subsistent toujours dans l'attente d'une restauration de plus en plus urgente. Les vides creusés par la mort, les départs et les retraites dans le corps enseignant sont maintenant comblés et, quant aux étudiants, leur affluence témoigne que l'Université a des racines profondes dans la région lorraine et qu'elle n'a pas perdu son rayonnement à l'étranger.

Le rapport qui vous est présenté au nom du Conseil de

l'Université résumera la vie de l'Université pendant l'année écoulée en faisant ressortir, en même temps que les progrès réalisés, les efforts à accomplir et les perspectives pour l'avenir.

## I. — Personnel de l'Université

### ÉTUDIANTS

Nos étudiants, décimés par la guerre, sont revenus d'année en année plus nombreux : au lieu de 1.731, chiffre de 1919-1920, la dernière année scolaire en a compté 2.002, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Faculté de Droit. . . . .	394
Faculté de Médecine . . . . .	348
Faculté des Sciences . . . . .	979
Faculté des Lettres . . . . .	176
Faculté de Pharmacie. . . . .	105

Nous arrivons ainsi à un effectif égal, sinon même un peu supérieur à celui d'avant-guerre et la chose est d'autant plus remarquable qu'aujourd'hui notre clientèle étrangère est sensiblement diminuée : 308 étrangers seulement en 1920-1921, alors qu'en 1913-1914 la Faculté des Sciences, à elle seule, en comptait 624 sur un total de 1.089 étudiants. L'augmentation porte donc sur les étudiants français, parmi lesquels il faut compter bon nombre de jeunes gens venus des provinces rédimées, de la Lorraine surtout, dont les deux tronçons artificiellement séparés, tendent naturellement à se rejoindre en vertu d'une séculaire affinité.

Quant aux élèves étrangers, le plus grand nombre est fourni par la Roumanie (88), notre petit et cher voisin le Luxembourg (46), la Yougo-Slavie (39), l'Arménie (18),

la Grèce (16), la Chine (11). Parmi les autres, il faut noter 9 Polonais, avant-garde d'une nouvelle clientèle que d'anciens et fidèles souvenirs rattachent à la capitale Lorraine et que présage par ailleurs le chaleureux accueil qui a été réservé à nos délégués au Congrès de Varsovie. La cherté persistante de la vie s'oppose d'ailleurs à un accroissement rapide du nombre des étudiants; pour les étrangers, l'élévation du change français constitue une difficulté presque insurmontable; pour tous, la rareté des logements et le haut prix des pensions impose aux familles des sacrifices que beaucoup sont incapables de supporter. Grâce à la générosité inépuisable de la ville de Nancy, aux subventions de l'État, de l'Université et de la Société des amis de l'Université, cette situation est en voie de s'améliorer, et un des principaux obstacles au développement de nos Facultés aura cessé d'exister.

#### PERSONNEL ENSEIGNANT ET PERSONNEL AUXILIAIRE

Les lacunes signalées l'an dernier par M. le Doyen GENY dans le personnel enseignant de la Faculté de Droit ont été aggravées encore par la nomination à l'Université de Grenoble de M. GUYOT, agrégé, chargé du cours de droit civil; d'autre part, la Faculté se sépare avec un vif regret de M. le Professeur SENN qui vient d'être chargé d'un cours de droit romain à l'Université de Paris.

Heureusement, cinq nouveaux agrégés, MM. LAVERGNE, KROELL, RENARD, HENRY et SOLUS ont été attachés à la Faculté par des arrêtés ministériels des 17, 20 et 26 novembre 1920 et ont permis de réorganiser l'enseignement. Néanmoins, sur treize chaires, six seulement étaient pourvues de titulaires à la rentrée de novembre 1920: par décrets du 18 juillet 1921, ont été nommés: MM. LAVERGNE,

professeur d'économie politique et d'histoire des doctrines économiques, en remplacement de M. BROCARD, transféré de son côté à la chaire d'Économie politique devenue vacante par la retraite de M. GARNIER ; M. RENARD, professeur de droit public et constitutionnel ; M. KROELL, professeur d'histoire du droit ; M. HENRY, professeur de droit criminel ; M. SIMONET a été maintenu dans ses fonctions de chargé de cours de droit civil, et M. LALOUËL a été chargé, au cours de l'année, de l'enseignement des éléments du droit constitutionnel et de celui du droit public.

A l'institut commercial, l'enseignement a été donné par le personnel de l'année précédente, sauf quelques modifications : M. BROCARD a remplacé M. GARNIER dans l'enseignement de la technique douanière, M. AUERBACH a bien voulu se charger du commerce extérieur, M. RENARD a remplacé M. DUEZ pour le cours d'organisation des grandes administrations françaises, M. LAVERGNE s'est chargé du cours de science financière, M. SOLUS de celui des Sociétés commerciales ; le cours de banque pratique a été confié à M. MORAND, chef de service à la Société Nancéienne.

La mort inattendue et prématurée du professeur J. ROHMER laisse à la Faculté de Médecine un regret ineffaçable : Alsacien de naissance, il s'était réfugié à Nancy après l'annexion et avait fait toute sa carrière à notre Université ; successivement interne des hôpitaux, docteur en médecine, chef de clinique chirurgicale, agrégé de chirurgie, il était nommé en 1884 chargé de cours et, quelques années plus tard, professeur de clinique ophtalmologique, chaire nouvelle à laquelle l'avait appelé le suffrage unanime de ses collègues, ratifié par le Ministre de l'Instruction publique. Pendant la grande guerre, il continua son service à l'hôpital civil tout en assumant la direction de l'hôpital auxiliaire du Lycée où affluaient les blessés des batailles de Lorraine et, après la fermeture de cette formation, il fut nommé médecin en



chef du Centre ophtalmologique de la 20<sup>e</sup> région. Déjà ce labeur écrasant avait altéré sa santé; la perte de ses fils, morts tous deux pour la Patrie, lui laissa au cœur une blessure inguérissable et il ne put résister à la maladie quand elle vint le frapper. Patriote ardent, collègue aimé, ROHMER a été un maître aux idées claires, à la parole sobre et élégante, un opérateur remarquable; il laisse une œuvre scientifique considérable à laquelle il a su imprimer un cachet très personnel.

Le Professeur honoraire H. BEAUNIS a succombé le 11 juillet dernier à l'âge de 91 ans. Avec lui disparaît l'avant-dernier survivant des professeurs strasbourgeois qui, en 1872, vinrent créer à Nancy la Faculté de Médecine. D'abord stagiaire au Val-de-Grâce, puis médecin-major en 1860, il fut nommé répétiteur à l'École du Service de Santé et bientôt agrégé (section des Sciences anatomiques et physiologiques) après un brillant concours. Pendant le bombardement de Strasbourg, il donna ses soins aux blessés hospitalisés à l'hôpital militaire et, après la reddition de la place, il fut nommé médecin-chef de l'ambulance de la 1<sup>re</sup> Division du 18<sup>e</sup> Corps d'armée avec lequel il fit les dures campagnes de la Loire et de l'Est. Enfin, en 1872, il fut nommé professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de Nancy. Professeur honoraire de cette Faculté en 1894 et de celle de Strasbourg en 1919, BEAUNIS a eu le rare privilège de conserver jusqu'à la fin son activité intellectuelle, ainsi qu'en témoignent plusieurs fragments philosophiques publiés en 1919 et en 1920 sur l'après-guerre, l'avenir et la paix. Son œuvre scientifique comprend, à côté de nombreuses recherches de physiologie expérimentale, un manuel longtemps classique d'anatomie descriptive publié en collaboration avec BOUCHARD et surtout un *Traité de Physiologie* dont trois éditions successives attestent le succès. Les jeunes générations d'étudiants

n'ont pas connu BEAUNIS, mais les anciennes, dont je fais partie, n'ont oublié ni son enseignement clair et précis, ni la bienveillance de son caractère.

La mort de M. ROHMER laissait vacante la chaire de clinique ophtalmologique: la Faculté a demandé et obtenu la transformation de cette chaire en une chaire de médecine opératoire qui a été confiée à M. Gaston MICHEL, agrégé, que ses services antérieurs avaient préparé depuis longtemps à cet enseignement. Comme conséquence, la charge de cours de médecine opératoire a été transformée en charge de cours de clinique ophtalmologique, et M. JEANDELIZE, agrégé d'ophtalmologie, a été désigné pour ce dernier emploi.

M. PECH, agrégé de physique, rappelé à Montpellier, a été provisoirement remplacé par M. LAMY, chef des travaux de physique, chargé des fonctions d'agrégé.

Enfin, MM. RICHON, PARIS, REMY, PERRIN, J. PARISOT, BINET, CAUSSADE et BARTHELEMY ont été nommés chargés de cours complémentaires.

Ont été désignés pour les fonctions de chefs des travaux: MM. THIRY, ROBERT, FAIRISE, MATHIEU, agrégés, et MM. SIMONIN, ZUBER, BOIVIN; pour celles de chefs de clinique: MM. HAMANT, BENECH, BRETAGNE, HUFFSCHMITT, VIGNEUL, VERMELIN, GRANDINEAU, GAMALEIA, GUILLEMIN, M<sup>lle</sup> LAURENT. M. ABEL a été nommé chef de clinique suppléant, chargé des fonctions de chef du laboratoire des cliniques infantiles; MM. VERRAIN, HIRTZMANN, AUBRIOT, chefs des laboratoires de clinique médicale et oto-rhino-laryngologique; MM. GUILLEMIN et CORNU, procureurs; MM. CORNU, GUIBAL, CHARLES, aides d'anatomie; MM. NICOLAS, BRENAS, MARIOT ont été nommés aides de clinique; MM. CLAUDE et SAUR, moniteurs d'accouchements; MM. LASSEUR, PAYSANT, DUROCH, MORLOT, REMY, HERMANN, MATHIEU, BAUDOT, GADOL, FOURCHE, JOUBLOT,

KLEINPETER, MORIN, GRUYER, MICHON, MERKLEN ont été désignés comme préparateurs.

A la Faculté des Sciences, MM. TRAVERS, VAVON et DARMOIS ont été nommés respectivement professeurs de chimie industrielle (fondation de la Ville de Nancy), de chimie organique et d'analyse supérieure.

M. DUFOUR, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Bordeaux, a été nommé chargé de cours puis professeur de minéralogie et de cristallographie, mais il a demandé et obtenu son transfert à Toulouse et il sera remplacé, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1921, par M. LONGCHAMBON, chargé du cours.

Sur la proposition du Conseil de la Faculté : MM. BOUIN, CROZE et GRUMBACH, professeurs adjoints ont été nommés professeurs sans chaire et M. MULLER, professeur honoraire. M. FERÉE, chef de travaux, a été nommé maître de conférences adjoint. M. MENTRÉ, agrégé des Sciences mathématiques et ingénieur électricien de l'Université de Nancy, a été délégué dans les fonctions de maître de conférences de mécanique appliquée (fondation de l'Université).

M. POL SIMON a été désigné pour les fonctions de chef des travaux de mathématiques ; M. GUNTZ fils pour celle de chef des travaux de chimie ; M. BLOCH a été titularisé comme chef des travaux à l'École de brasserie ; M. MARTIN a remplacé M. HUBLER comme chef des travaux d'électrotechnie ; M. GARNIER a été délégué dans les fonctions de chef des travaux à l'Institut métallurgique et minier.

MM. THIÉBAUT, REMY, LENOIR et DE MALLMANN ont été titularisés dans les fonctions de préparateurs de géologie, de zoologie, de botanique et de physique générale. M. CHATELAIN a été désigné comme préparateur de physique. M. BERTON a été délégué dans les fonctions de préparateur de chimie et M. ROUYER nommé préparateur de chimie. M. PETELOT a été détaché au service de l'Indo-Chine.

A la Faculté des Lettres, M. BRAESCH a été nommé professeur d'histoire moderne et contemporaine; M. BRUNEAU, maître de conférences de langue et littérature romanes, et M. VULLIOD, maître de conférences de langue et littérature allemandes, ont été nommés également professeurs par décrets du 24 janvier et du 12 juillet 1921.

MM. BULARD, DIMOFF, FRÈRE et MICHEL ont vu leur nomination ou délégation renouvelées par arrêté ministériel du 15 juin 1921. Enfin, MM. BERTRAND, MATHIEU et MOSSÉ ont été chargés respectivement de conférences d'histoire de la philosophie, de grec et d'anglais, par arrêté rectoral du 22 juin 1921.

A la Faculté de Pharmacie, M. SEYOT, docteur ès-sciences, chargé du cours de botanique, a été nommé professeur d'histoire naturelle en remplacement de M. HOLLANDE, appelé à d'autres fonctions.

Le personnel des chargés de cours, des chefs de travaux et des préparateurs n'a subi aucun changement, si ce n'est que M. VOGT, chef des travaux pratiques de micrographie, a été chargé, à titre de Conservateur des Collections, de la réorganisation du Musée des drogues végétales et de l'histoire de la pharmacie.

#### DISTINCTIONS. — PROMOTIONS. — MISSIONS

M. MEYER, doyen à la Faculté de Médecine, M. Pierre PARISOT, professeur de médecine légale, M. Jacques PARISOT, agrégé, M. A. HERRGOTT, professeur honoraire, ont été promus Officiers dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

M. GENY, doyen de la Faculté de Droit, MM. MACÉ, ÉTIENNE, COLLIN, PARIS, SIMON, de la Faculté de Médecine,

M. CUÉNOT, de la Faculté des Sciences, ont été nommés Chevaliers.

Si la Faculté de Médecine a été particulièrement favorisée, elle le doit aux services qu'elle a été heureuse de pouvoir rendre pendant la guerre soit aux armées, soit dans les hôpitaux, partout où l'appelaient sa compétence et son devoir.

MM. LIENHARDT et ROSSET, chefs des travaux, M. WIRTZ, préparateur, ont été nommés Officiers d'Instruction publique.

MM. KRCELL, PASTUREAU, FRÈRE, MOREAU, DILLON, POCAS, AERTZ, ont reçus les palmes académiques.

M. DOURIS a été nommé chevalier du Mérite agricole.

M. le Doyen PETIT, MM. BRUNEAU et VULLIOD, passent de la 2<sup>e</sup> classe à la 1<sup>re</sup> classe, MM. GAIN, GUTTON et FAVREL sont promus à la 2<sup>e</sup> classe, MM. MOREL, LEAU et PARISOT à la 3<sup>e</sup> classe, M. DELATOUR, chef des travaux, passe à la 1<sup>re</sup> classe.

M. LAPOINTE, commis stagiaire au secrétariat a été titularisé dans son emploi.

M. ROBERT, appariteur a été élevé à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi.

M. LAVERGNE, professeur à la Faculté de Droit, a été appelé à faire partie du Conseil de législation coloniale au Conseil supérieur des colonies. M. PETIT a été nommé membre du Comité consultatif de l'enseignement (Commission des Sciences); il a été désigné aussi comme représentant des instituts de Sciences appliquées, membre de la Commission spéciale permanente, chargée d'organiser des stages commerciaux à l'étranger.

M. CUÉNOT a été élu membre associé de la section des Sciences naturelles de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique.

M. AUERBACH a été nommé membre correspondant

dans la section d'histoire à l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. SENN a été élu membre du Conseil académique.

M. SOLUS, agrégé, a été choisi comme membre correspondant par la Chambre de commerce de Nancy.

MM. COLIN et BULARD, professeurs à la Faculté des Lettres, ont été chargés de nouvelles missions en Grèce, M. BRUNEAU d'une enquête sur les patois lorrains de la région de Toul. M. JOLLY, chargé du cours de Géologie, a obtenu du Ministère de l'Instruction publique une mission en Espagne.

M. CUÉNOT a été désigné par le Ministre pour le représenter au 2<sup>e</sup> congrès d'Eugénique, tenu à New-York en septembre 1921, et a présidé une des sections de ce Congrès.

#### ENSEIGNEMENT. — EXPANSION UNIVERSITAIRE.

En dehors de l'enseignement régulier organisé conformément aux programmes établis pour chacune des cinq Facultés, l'Université ouvre largement ses portes à tous ceux qui désirent élargir leurs connaissances ou en acquérir de nouvelles. L'exemple de la Faculté des Lettres et de la Faculté de Pharmacie, dont les cours publics de Philosophie, de Littérature, et de Mycologie réunissent tous les ans un nombreux public, a été suivi cette année par les autres Facultés, notamment par la Faculté de Médecine dont les conférences toutes pratiques ont été favorablement accueillies.

La Faculté de Droit a inauguré un enseignement pratique du droit destiné à mettre les étudiants au courant de la pratique du notariat et des moyens de procédure, à les préparer à la vie des affaires et du Palais et aux prin-

cipes généraux de l'enregistrement. Cette *section civile* a été complétée par une section pénale réservée aux futurs magistrats et qui s'associe heureusement à un enseignement pratique de la médecine légale organisée par le professeur Pierre PARISOT. Enfin, une section administrative destinée aux employés des administrations des villes et de l'État, a comporté une série de conférences sur l'organisation administrative de la France et sur les grandes théories du droit administratif.

La Faculté de Droit a participé comme d'ordinaire à l'enseignement de l'Institut agricole et à celui de l'Institut commercial ; celui-ci est désormais en pleine prospérité et le Ministère vient de ratifier la création d'un diplôme d'Ingénieur commercial qui était demandé par le Conseil de l'Université. Cette création laisse subsister du reste l'ancien diplôme et les certificats afférents à chaque groupe d'enseignement.

D'autre part, M. MOREL professeur de Droit civil, vient d'organiser à Metz, sous les auspices de la haute magistrature de nos départements libérés, un enseignement qu'il continuera cette année sur les principes les plus importants de la législation civile française opposée au droit dit local, en réalité pour la plus grande part d'origine germanique.

Enfin, M. le doyen GENY, s'est rendu à Varsovie en vertu d'une mission du Ministère des Affaires Étrangères, agréée par le Ministère de l'Instruction Publique. Il y a donné à l'Université vingt conférences indépendamment de deux leçons demandées par des cercles particuliers de juristes.

La Faculté de Médecine a été invitée par la Société des Sciences médicales du Grand-Duché à faire une série de conférences à Luxembourg. L'accueil qui fut fait à ses professeurs a été d'une cordialité inoubliable ; ces conférences seront continuées cette année.

MM. LUCIEN, professeur d'Anatomie, et MUTEL, chargé des fonctions d'agrégé, ont fait partie de la délégation française au Congrès de Varsovie où ils ont été chaleureusement accueillis ; M. le Professeur ANDRÉ prend part à la mission, aux États-Unis, du Maréchal FOCH ; la Faculté de Médecine a participé aux Congrès de Médecine, de Chirurgie et d'Urologie de Strasbourg, à celui des Neurologistes et Aliénistes de Luxembourg.

M. le professeur CUÉNOT, de la Faculté des Sciences, a été choisi par l'État de Genève entre les zoologistes de tous pays pour faire, à l'Université, deux conférences sur l'origine de la vie et l'évolution des espèces.

L'Institut agricole et colonial a reçu du Gouvernement du Maroc, de l'Afrique occidentale et de l'Indo-Chine des subventions destinées à la création d'un cours de Civilisation musulmane et d'un cours de Civilisation d'Extrême Orient.

Pour répondre à un appel qui lui a été fait, la Faculté des Lettres a organisé une série de conférences pour les jeunes filles. La plupart de ses professeurs a voulu y participer en traitant un sujet attrayant choisi parmi ses études spéciales. Le succès de ces conférences prouve qu'elles répondent à un besoin réel et c'est pour la Faculté un encouragement à les continuer cette année.

La Faculté des Lettres s'est chargée également de la préparation au professorat des Écoles normales et des Écoles primaires supérieures et elle a largement contribué aux cours de Vacances qui ont été suivis assidument par un certain nombre d'étudiants, parmi lesquels on a compté 8 Rhénans et jusqu'à 25 Sarrois. Comme le fait remarquer M. le doyen SOURIAU dans son rapport annuel, il y a là une indication précieuse pour l'avenir.

Les cinq Facultés ont fait passer plus de 2.000 examens et délivré 1.030 diplômes ou certificats.



## II. — Locaux et installations. — Bibliothèque

La Faculté de Droit a réussi à réaliser une amélioration qu'elle désirait depuis longtemps : l'établissement d'une salle de travail pour ses étudiants. Cette salle est actuellement ouverte et pourvue de livres, de collections et de documents ; une pièce attenante est destinée aux conférences. Les étudiants ont compris les avantages qui leur étaient ainsi offerts et la salle de travail a été fréquentée toute l'année par un groupe important d'étudiants.

L'Institut Commercial, logé trop à l'étroit, a été mis en possession d'un vaste amphithéâtre convenablement aménagé et qui remplace avantageusement ses locaux primitifs insuffisants pour le nombre croissant de ses étudiants.

Si la Faculté de Médecine attend encore l'agrandissement de plusieurs de ses services, la Faculté des Sciences a pu continuer la construction de l'Institut électro-technique commencée en 1914 ; bien qu'il soit loin d'être achevé, on y a installé quelques salles et les laboratoires les plus indispensables ; d'autre part, l'Institut de mécanique appliquée a reçu du Ministère une subvention destinée à des recherches dans le domaine de l'hydraulique ; elle permettra de construire et d'aménager des locaux spéciaux sur un terrain dont la Faculté est devenue propriétaire. Par contre, certains services se plaignent avec raison de l'état déplorable de leurs installations : le jardin alpin et la station expérimentale de Monthabey sont toujours dans l'état où la guerre les a laissés, les locaux de la Botanique n'ont reçu aucune amélioration, les serres ont été complètement détruites par les bombardements et les plantes précieuses qu'elles renfermaient sont perdues sans retour. Cette question se lie à la création d'un Institut des Scien-

ces naturelles qui, lui-même, dépend d'un projet de transfert du jardin botanique encore à l'étude.

A la Faculté de Pharmacie, les laboratoires du professeur et du chef des travaux de chimie, ainsi que les deux laboratoires de Pharmacie industrielle ont été complètement remis à neuf.

Les parties détruites de la bibliothèque universitaire sont toujours à l'état de ruines ; leur reconstruction est subordonnée à l'obtention de crédits suffisants et peut-être aussi au déplacement des services des Sciences naturelles envisagé tout à l'heure. En attendant, l'ancien musée de moulages, ainsi que la salle des Archives de l'ancien secrétariat ont été pourvus de rayonnages et abritent actuellement 15.000 volumes.

Cette année encore, la bibliothèque a reçu de nombreux dons et les commandes en Allemagne se poursuivent pour sa reconstitution. Il en résulte un travail considérable pour lequel le personnel de la bibliothèque est notoirement insuffisant.

Actuellement ce personnel comprend un bibliothécaire en chef, un bibliothécaire, deux garçons, un auxiliaire cartographe *temporaire*. Il est de toute nécessité qu'il soit porté au niveau de celui des bibliothèques d'égale importance et l'intérêt général exigerait au minimum un deuxième poste de bibliothécaire, un cartographe à titre définitif, un troisième garçon.

Plusieurs Facultés se plaignent du reste également du manque de personnel : M. CUENOT, doit donner à lui seul l'enseignement en vue des certificats d'études supérieurs de zoologie générale et d'évolution des êtres organisés ; l'étendue des programmes exigerait qu'un maître de conférences fut adjoint à cette chaire.

La Faculté de Médecine réclame un agrégé de chirurgie, la Faculté de Pharmacie a besoin de trois agrégés

pour ses trois ordres d'enseignement ; il n'en existe qu'un ; elle souffre aussi du manque de préparateurs et, dans toute l'Université en général, il y a pénurie de garçons de laboratoire. Non seulement le personnel n'est pas en rapport avec l'accroissement du nombre des étudiants, mais les professeurs des divers laboratoires se plaignent de n'avoir pas de collaborateurs pour leurs travaux personnels ; il en résulte qu'ils sont obligés de consacrer beaucoup de temps à un travail purement matériel, ce qui constitue un obstacle considérable à leur production scientifique.

En dehors de la bibliothèque, il reste des bâtiments à terminer, des destructions à réparer, des services devenus insuffisants à agrandir, notamment l'École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie Minière, vocable nouveau de l'Institut Métallurgique et Minier ; la Faculté de Médecine de son côté attend la construction des nouveaux pavillons projetés à l'hôpital civil et la nouvelle Maternité qui devrait avoir remplacé depuis longtemps la vieille Maison départementale de Secours.

### Conclusion

En résumé, l'Université de Nancy a repris sa marche ascendante interrompue par les événements ; de plus en plus elle s'associe à la vie intellectuelle, industrielle et commerciale de la région ; qu'il s'agisse de développer la culture spirituelle et morale, de collaborer aux services d'hygiène sociale, de former les techniciens et les chefs que réclame le développement de l'industrie ou de travailler à la prospérité de l'Agriculture et du Commerce, elle est toujours prête à payer de sa personne et à adapter ses enseignements aux nécessités qui se révèlent tous les jours.

Ses étudiants lui sont restés fidèles et le jour ou l'Europe

aura retrouvé son équilibre, les étrangers, particulièrement ceux des nations qui doivent à la France la restauration de leur indépendance, reprendront en plus grand nombre que jamais le chemin de Nancy.

Mais, pour suffire à sa tâche, il faut que l'Université complète et agrandisse ses installations, qu'elle reconstruise et développe sa bibliothèque, que ses laboratoires soient largement pourvus de matériel et de personnel. Cette année, l'État a généreusement augmenté sa subvention habituelle, mais cela ne peut suffire et la France se doit de placer son enseignement supérieur au moins à la hauteur de celui de nos rivaux.

Autour de nous, cette obligation impérieuse a été comprise et de précieux concours nous sont apportés chaque année par le département, la ville de Nancy, les grandes industries régionales, la Chambre de Commerce, la Société Industrielle de l'Est, diverses associations et de simples particuliers ; l'Université en espère la continuation non seulement en raison de l'aide matérielle qu'ils lui apportent, mais aussi pour le puissant appui moral qu'ils lui donnent ; grâce à lui se réalise entre l'élite de la population et l'Université cette pénétration réciproque qui s'étendra bientôt à la Lorraine tout entière et fera de l'Université de Nancy une Université vraiment régionale, à l'exemple de celle de Strasbourg vis-à-vis de nos compatriotes Alsaciens.

